

cette pensée qu'il y a plus de motifs de décerner une prime à l'ouvrier, qui dans un cercle de nombreux établissements similaires, est demeuré fidèle à son patron, qu'à celui qui, dans un centre moins populeux, n'a point eu à résister aux séductions de la concurrence et du changement.

Sous l'empire de ces considérations, nous avons formé deux catégories de vieux serviteurs: les ouvriers de l'industrie et les ouvriers du corps des métiers.

Dans la liste des primes d'honneur aux ouvriers de l'industrie nous trouvons le nom de M. Jean-Baptiste Selloise, tisserand depuis 44 ans dans l'établissement de M. Louis Grimouprez fils à Roubaix.

Enfin, la Société a décerné une médaille d'argent et une prime d'honneur pour leurs bons et loyaux services à :

- 1° Thérèse Leclercq, domestique depuis 50 ans chez M. Motte-Duhoit, à Roubaix;
- 2° Séraphine Gense, également domestique, depuis 40 ans chez Mme veuve Durif, à Tourcoing.

On annonce que des modifications importantes vont être introduites dans la comptabilité des receveurs des communes. La reddition de leurs comptes de gestion n'est exigée d'eux, actuellement, qu'après l'expiration des trois mois qui suivent l'exercice écoulé, de telle sorte que les conseils municipaux ne peuvent jamais connaître les opérations qui ont été accomplies pendant le premier trimestre de l'exercice qui est commencé. La réforme qui se prépare ferait disparaître cet inconvénient.

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1865 commencera le 28 février.

Il subsiste dans les familles, et même dans les régiments, quelques incertitudes sur la destination des militaires atteints par réduction de cadres. Pour éclairer les intéressés sur l'application du décret impérial, M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps et aux intendants divisionnaires :

Un décret impérial du 13 novembre 1865, prescrivait la suppression d'un certain nombre de cadres dans les corps de l'armée. Afin de rentrer dans les limites de l'effectif réglementaire résultant de cette suppression, des ordres ont été donnés pour l'envoi dans la réserve d'un certain nombre de militaires des corps de la garde et des deux régiments de carabiniers. Pour compléter ces mesures, voici les dispositions qui ont été arrêtées: les sous-officiers, caporaux ou brigadiers, tambours ou trompettes compris dans les cadres des corps de la ligne et qui sont libérables en 1866, seront, sur leur demande, et jusqu'à concurrence du nouvel effectif déterminé pour chacun de ces grades et emplois, renvoyés dans leurs foyers.

Sont exceptés de l'envoi dans la réserve, prescrit par la présente circulaire: 1° les militaires liés au service dans les conditions des lois du 26 avril 1855 et du 24 juillet 1860; 2° les militaires proposés pour la retraite; 3° les militaires qui, ayant l'intention de se rengager, contracteraient immédiatement un engagement.

On sait que la seconde partie du contingent se compose d'une réserve de 50,000 hommes sur l'appel annuel, laquelle est soumise chaque année à l'obligation de se rendre, pendant trois mois, au chef-lieu du département, dans le dépôt, pour s'y exercer au maniement des armes. Ce temps de service est fixé à sept années, comme celui des soldats incorporés dans l'armée active.

On parle d'un projet qui ferait remise à la classe de 1859 de l'année qui lui reste à faire, ce qui déchargerait le budget de la guerre d'une dépense d'environ 15 millions.

A l'ordination qui a eu lieu à Combrai le 23 décembre, il y a eu 5 prêtres, 32 diacres, dont 2 Anglais, 4 sous diacres dont 1 Anglais et 6 minorés.

Il résulte d'un avis transmis par M. le vice-consul de France à Charleroy, qu'il circulerait dans cet arrondissement des pièces fausses de 20 francs à l'effigie de l'Empereur Napoléon I^{er} et portant le millésime de 1812. — On nous prie de prévenir le commerce contre la fraude signalée.

On lit dans un journal de Lille :

Il n'existe pas en France de billets de Banque d'une valeur supérieure à la somme de 1000 francs. C'est là une lacune qu'il serait facile à notre avis de faire disparaître. Cet inconvénient est surtout remarquable dans les grands centres industriels tels que Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières où on effectue chaque jour des paiements considérables. Or qu'on s'imagine l'attention que doit apporter un caissier quand il a à payer 40, 50 ou 100,000 fr. en billets de 1000 fr. pour ne pas se tromper.

Il suffirait de créer des billets de banque de 2, jusqu'à 10,000 fr., par exemple puisqu'en Angleterre il en existe même de 25,000 fr. Nous soumettons cette amélioration à l'administration compétente.

Une médaille d'honneur a été décernée à M. Henri Briffaut, sergent des sapeurs-pompiers d'hem, pour dévouement dans un incendie, à Hem, le 6 décembre 1863.

Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre courant, M. Alfred Mahieu, docteur en médecine à Tourcoing, a été nommé médecin du bureau de bienfaisance de cette ville, en remplacement de M. Deleponille, démissionnaire.

Au marché aux grains de Lille de mercredi il y a eu une hausse de 0 fr. 15 c.

Dernièrement, trois individus, pris de boisson, avaient commis dans un wagon de troisième classe du chemin de fer du Nord, entre Lille et la Belgique, des actes d'une révoltante obscénité.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel leur a infligé à chacun deux ans d'emprisonnement.

Le nom du passager français noyé dans la chambre du *Samphire* est M. Martin-Ducrocq, de Gravelines. C'était un ébéniste. Ayant ajouté à la partie des meubles un commerce de charbon, ce négociant revenait de Sunderland, où il avait conclu une affaire: il laisse une veuve et trois enfants.

M. Vasseur, capitaine du navire, ami du décedé, est allé prendre le corps à Douvres et l'a rapporté en France par Calais.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE. — Un arrêt de la cour de Colmar vient de trancher une question de compte courant fort importante, et qui peut se présenter souvent à la suite de la faillite d'un correspondant pour opération de banque. Voici le résumé de cet arrêt :

Lorsqu'un comptoir d'escompte se trouve en opérations de compte courant avec un correspondant, ce correspondant a, en outre, accepté la mission et le mandat d'encaisser pour le comptoir des effets de commerce à payer dans un rayon déterminé, moyennant un droit de commis sion, ce mandat et les diverses agissements qui s'y rattachent sont indépendants des relations de compte courant existant entre les parties, de telle sorte que les opérations d'encaissement ne se confondent pas dans le compte courant, mais sont l'objet d'un règlement particulier à titre de reddition de compte.

En conséquence, le comptoir tombant en faillite, si le compte courant constitue le correspondant créancier du comptoir, et qu'en même temps le compte particulier de recouvrements constitue le correspondant débiteur dudit comptoir, il ne peut opposer aux syndics de la faillite la compensation de sa dette avec sa créance.

Le correspondant devra l'intégralité de sa dette et ne touchera sa créance qu'en dividendes de la faillite.

Et il en sera ainsi alors même que le directeur du comptoir d'escompte aurait laissé à son correspondant la faculté d'appliquer et d'imputer telle partie de l'argent qu'il aurait à recouvrer à diminuer l'importance du crédit de son compte courant. Si la faillite du comptoir se produit avant que le correspondant ait exprimé l'intention d'effectuer cette imputation et ne l'ait pas faite en réalité, il n'est plus recevable, après la faillite, à opérer cette imputation.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

FAITS DIVERS

Parmi les victimes qui ont trouvé la mort dans l'affreuse catastrophe du *Borysthène*, on compte six personnes de l'équipage (Renoux, une femme de chambre, Mercier, Germain, Rancurel, Maxime). Le nombre des passagers qui ont péri ne peut être encore exactement fixé. On désigne MM. Juge, Ogley, Lafon, un prêtre, deux ou trois femmes, deux enfants.

Vingt-cinq militaires ont été enterrés, hier à Orlan.

Il est impossible d'arriver au bateau dont une partie de l'avant existe seule, couchée sur tribord. L'arrière, jusqu'à la machine, a complètement disparu. On estime que le sauvetage sera fort difficile. Avec le calme il sera peut-être possible de sauver quelques bagages et une faible partie du matériel.

Un incendie désastreux a éclaté, vendredi soir, à Preston, dans la manufacture de coton de MM. J. Clayton et fils. Ils avaient acheté cet établissement il y a deux ans, mais il avait fallu faire de longues réparations et la manufacture était en activité depuis peu de temps.

Le feu dont on s'aperçut vendredi soir, entre six et sept heures, dura jusqu'au lendemain à midi. La cause reste ignorée. Le dommage est estimé de 20 à 30,000 livres sterling.

Il y a quelques jours à Paris, a eu lieu l'arrestation de trois individus désignés sous les singuliers noms de Printemps, Bobinette et Rigolo, qui se livraient à la fabrication et à l'émission de fausse monnaie. La police a découvert leurs complices, qui au nombre de vingt-cinq, ont été livrés à la justice.

Une nouvelle émission de faux billets de 4,000 réaux vient d'aggraver la situation de la banque d'Espagne. Dans la journée d'hier un individu se présentait à la Caisse de M. Weisweiler pour faire un paiement de 30,000 réaux. Les billets offerts par cette personne attirèrent l'attention du Caissier qui les reconnut immédiatement pour l'œuvre d'un faussaire. Il parait que l'imitation est grossière. — Pour tranquilliser le public, le banquier a

déclaré qu'il y aurait dans les bureaux, à 10 heures, des employés chargés de reconnaître les billets qui seront présentés. (Epoca du 25.)

L'Académie nationale affirme — sérieusement — que Léotard — qui est comme on sait bachelier en lettres — va continuer ses études de droit et se faire recevoir avocat.

Monté sur le trapèze, il aspirait à descendre.

Le 1^{er} janvier prochain, il y aura en France près de 14,000 kilomètres de chemins de fer d'exploités.

Il est mort, ces jours derniers, à Magdebourg, en Prusse, un savant et célèbre médecin, le docteur Julius Von dem Fischweiber, qui, par un testament ouvert avec une certaine solennité, conformément au vœu du testateur, a légué à ses contemporains une communication scientifique à laquelle l'âge plus qu'exceptionnel du défunt, — qui venait d'entrer dans sa cent neuvième année, — donne, il faut le reconnaître, un assez curieux intérêt.

Suivant ce praticien centenaire, tout le secret de sa longévité — et celle qu'il promet à quiconque se conformera à ses prescriptions — consiste à prendre, aussi souvent qu'on est libre de le faire, et tout au moins pendant le temps consacré au sommeil, la position horizontale, en maintenant sa tête dans la direction du pôle nord et le reste du corps dans une direction aussi rapprochée que possible de celle du méridien.

Il résulterait de la persistance de cette attitude, en rapport avec le sens des courants magnétiques qui sillonnent la surface de notre globe, une sorte d'aimantation continue, régulière et normale de la masse de fer contenue dans notre économie et par suite de l'accroissement notable du principe vital auquel sont soumis tous les phénomènes organiques qui intéressent la conservation de notre existence.

Si étranges au premier abord que puissent paraître ce système et son application, l'expérience personnelle que vient de faire le docteur Von dem Fischweiber mérite à coup sûr de provoquer un examen sérieux, à une époque surtout où l'on sait tout ce que la thérapeutique a déjà puisé de ressources, obstinément niées jusqu'alors par la science officielle dans l'étude et dans l'emploi des divers agents électro-magnétiques.

Si l'on pouvait admettre comme authentique une si précieuse découverte, la recette infailible pour atteindre des âges depuis longtemps sans exemple chez l'homme consisterait donc, avant tout, à donner à son lit une bonne orientation à l'aide d'une simple boussole.

Déjà, rapporte le correspondant de qui émane ce récit, une Société de *Nordlichtschlefern* (dormeurs regardant le Nord) s'est constituée à Magdebourg, dans le but de continuer l'expérience du docteur Von dem Fischweiber, et de s'assurer si sa découverte a réellement toute la valeur que le vieux savant n'a pas hésité à lui attribuer.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 24 décembre 1865.

Sommes versées par 61 déposants, dont 9 nouveaux. 8,196 —
32 demandes en remboursem. . . 8,138 42
Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Achille Wibaux et Louis Scrépel, directeurs.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 décembre.

La plupart des valeurs ouvrent à des cours inférieurs à ceux de la clôture d'hier, sous l'influence de 1/4 de baisse à Londres. Les offres ont continué jusque vers deux heures. La rente avait alors 68 1/2 et le Mobilier 820; mais comme on pouvait le prévoir, ces bas cours ont ramené des demandes, et une certaine reprise en a été la suite. Les affaires ont été assez animées au comptant et à terme. Les primes sont toujours offertes. La rente finit à 68, 20; le Mobilier à 832,50 et l'Espagnol à 470. L'Italien s'est relevé de 65,30 à 65,45. L'Orléans finit à 835; le Nord à 1030 après 1025; l'Est à 520; Lyon à 848,75 après 842,50; le Midi à 573,75; l'Autrichien à 435; les Lombards à 431,25. Le Saragosse à 212,50 après 205, le Nord d'Espagne à 167,50, le Barcelone, à 85, et le Portugais à 132,50. Les Transatlantiques restent à 533,75 et les Rivioli à 540. Les Petites-Voitures ont fléchi de 87 à 85.

Cours moyen du comptant: 30/0 68. 05
1/2, 97. 25
Banque de France 3,715.
Crédit Foncier 1,325.

COURS DE LA BOURSE

Cours de clôture	7c 27	28
3 % ancien	68,05	68,30
4 1/2 au com.	98.	97,25

COMMERCE

Havre, mercredi. — Cotons. — Nous avons un peu plus de demande pour la filature aujourd'hui, et les prix sont très fermement tenus pour le disponible. A livrer, le Madras sur mars a été payé 197 fr. 50, et il y avait peu de vendeurs ainsi. En résumé, les ventes à quatre heures ne dépassent pas 666 b.

Laines. — Fermes, et 11 b. Buenos-Ayres, suint, ont été réalisées à 2 fr. 10 le kil.

Liverpool, mardi. — Ventes, 8,000 b.; marché très ferme.

A Manchester, le marché était calme, mais très ferme, et les prix étaient plutôt chers que mardi dernier.

Liverpool, mercredi. — Ventes, 10,000 sans changement; cotons d'Amérique, 107 plus offerts.

COMMISSION DES FINANCES DU MEXIQUE.

TIRAGE

DES OBLIGATIONS MEXICAINES

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total.	1,500,000

Les 784 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total.	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines de la 2^e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces Obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série: — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr par an; — elles sont remboursables à 500 fr. en cinquante ans, par voie de tirage au sort fait publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre et en chiffres aux lots affectés aux Obligations de la 1^{re} série.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur Gennevoix,
Je ne trouve aucun inconvénient à ce que vous me nommiez comme un des malades qui ont eu à se louer de l'usage de l'HUILE DE MARRONS D'INDE. Il y aurait ingratitude de ma part à m'y refuser. Dans ma pratique, j'ai fait profiter un grand nombre de mes clients à cette bonne fortune, et comme cette huile n'est point un remède secret, mais un produit préparé au grand jour et sans mystère, je ne crains pas de signer ce mot d'écri.

Dr CHARLES MASSON, à Paris.

Les douleurs de la goutte, des rhumatismes et des névralgies sont promptement soulagées par les frictions d'Huile pure de Marrons d'Inde. Le flacon 5 fr.; le 1/2 flacon 3 fr. Exiger la signature Em. Genevoix, 14, Beaux-Arts, Paris.

La farine de santé REVALESCIERE Du Barry, de Londres, guérit les gastralgies, gastrites, dyspepsies, indigestions, oppressions, constipations, vents, glaires, aigreurs, pituites, acidités, diarrhées, nausées, vomissements, névroses, chloroses, insomnies, toux, bronchites, asthme, phthisie, catarrhe, rhumes, rhumatismes, faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, place Vendôme, Paris. En province, chez les pharm. et épici.

Quelle femme élégante n'a souvent gémi sur la nécessité de jeter au rebut des robes, des vêtements, ou d'autres objets de toilette que la mode, cette maîtresse impitoyable, les force d'abandonner alors qu'ils sont encore en bon état? Que de justes murmures n'ont pas été proférés contre ces rigueurs de l'usage qui grèvent le budget de tant de ménages!

Félicité! cette nécessité n'existe plus aujourd'hui et la Mode est enfin vaincue. Nos lectrices apprendront avec satisfaction que Mme Derasse, rue Neuve-du-Fontenoy, n° 16, à Roubaix, teint les robes, les jupons, les rubans, en toutes nuances, et les remet complètement à neuf.

Les nouveaux procédés employés par Mme Derasse trouvent encore leur application pour le lavage et la teinture des dentelles, des blondes, des plumes, (on frise aussi les panaches), le glavage des gants, que l'on peut ainsi conserver longtemps, et toujours d'une grande fraîcheur.

Mme Derasse s'occupe encore d'impressions, sur étoffes, robes, rubans, etc.

On pourra donc porter hardiment plusieurs saisons, ses robes, ses rubans, ses objets de toilette qui seront ainsi véritablement renouvelés et à peu de frais.

C'est là une bonne fortune pour les femmes élégantes autant que pour les femmes de position modeste; et les unes aussi bien que les autres ne sauraient trop y avoir recours.

COMPAGNIE DES Mines de Béthune.

DÉPÔT DE CHARBONS GRAS

des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES. A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses. PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 75

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 85 l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2^e id. 1 fr. 75

FINES NOISSETTES 1 fr. 65 l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris). 2 fr. 70

GROSSE GAILLETTERIE, l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 65

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 80 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2^e id. 1 fr. 70

FINES NOISSETTES, 1 fr. 60 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 65

NOYEN (dit tout-venant) 1^{re} qual., 1 fr. 75 l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2^e id. 1 fr. 65

FINES NOISSETTES, 1 fr. 58 (Au comptant sans escompte.)

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrière 33 ou au dépôt même, rue Latérale près la gare du chemin de fer.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Grehsam* constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,124

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rente viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865).

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanche-maille, 50.

Les personnes qui traduire ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, italien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

ANNONCES

Publications légales.

Formation de Société

Une société en nom collectif pour la fabrication des tissus dits articles de Roubaix a été formée entre MM. Théodore Truffaut fils; Carlos Truffaut et César Truffaut, tous fabricants de tissus, demeurant à Roubaix; Sa durée est de six années, à compter du premier janvier mil huit cent soixante-six, pour finir avec le trente-un décembre mil huit cent soixante-onze;

Son siège est à Roubaix, Grande-Rue, numéro quarant-un;

La raison de commerce et la signature sociale sont: TRUFFAUT FRÈRES;

Les associés gèreront et administreront les affaires de la société. Chacun d'eux aura la signature sociale, il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société et sous la raison de commerce; néanmoins tous emprunts et avances de fonds ne pourront être faits et n'engageront la société qu'avec la signature et l'autorisation des trois associés.

Dissolution de Société

La société A. DEWITTE, E. PINSART ET COMP^{te} sera dissoute à dater du 31 décembre 1865.

Formation de Société

Une société en nom collectif a été formée entre M. Antoine Dewitte, négociant à Roubaix et un commanditaire dénommé A. DEWITTE ET COMP^{te} pour l'achat et la vente à commission ou forfait des matières pour la fabrication de tissus de Roubaix, à commencer du premier janvier mil huit cent soixante-six, pour finir au premier octobre mil huit cent soixante-onze;

M. Dewitte a seul la gestion, l'administration et la signature sociales.

Sa mise est de cent mille francs et celle du commanditaire de trois cent mille francs.

Séparation de Biens

La Dame Clémence-Louise Demay, sans profession, épouse de M. Augustin-Joseph-Romain Sorel, négociant-commissionnaire, demeurant à Roubaix, a formé contre ledit sieur Sorel son mari, sa demande en séparation de biens.